



Québec, le 11 Avril 2014

Madame Harvey

Coordonnatrice des audiences publiques sur les enjeux de l'exploration et l'exploitation
des gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent.

Suite à une question posée par M. Richard Chartier lors de l'audience du 8 avril dernier
en après-midi, la Commission a demandée un état de la situation au site des
Équipements de puissance Reliance, à Pointe-Claire. Voici ce que nous a fait parvenir le
responsable du dossier :

- Le MDDEFP a découvert la présence de BPC (biphényles polychlorés) sur le site de
l'entreprise Les Équipements de Puissance Reliance ltée à la suite d'un appel
téléphonique à Urgence Environnement concernant un déversement d'huile le 26
mars 2013. Des inspections ultérieures ont permis de constater la présence de
liquides et d'équipements contenant des BPC. Dès l'instant où le MDDEFP a été au
fait de la présence de BPC, il est intervenu en utilisant tous les moyens et pouvoirs
nécessaires pour notamment sécuriser les lieux et obliger l'entreprise à disposer des
matières et équipements contaminés par des BPC. Le MDDEFP a travaillé en
collaboration avec ces partenaires, dont la ville de Pointe-Claire, le ministère de la
Santé et des Services sociaux, la ville de Montréal et Environnement Canada.
- Au cours des mois d'avril à juillet 2013, plusieurs interventions ont été réalisées
auprès de l'entreprise visant la sécurisation des lieux et la disposition des liquides et
équipements contenant des BPC.
- Un avis préalable à une ordonnance a été signifié à l'entreprise le 13 août 2013, suivi
d'une ordonnance le 29 août 2013 afin d'assurer la sécurisation du site appartenant à
l'entreprise et assurer une gestion de ces matières résiduelles dangereuses
conformément à la législation applicable.
- Le 14 septembre 2013, une inspection est réalisée et démontre que le délai prévu à
l'ordonnance pour l'aménagement de l'aire d'entreposage n'est pas respecté. Un avis
de défaut de respecter l'ordonnance est transmis le 16 septembre 2013 et le Ministère
prend en charge la réalisation de certaines mesures ordonnées.
- Un premier contrat a été octroyé le 20 septembre 2013 en application de l'ordonnance
n°630 pour effectuer les mesures ordonnées les plus urgentes soit l'élimination des

matières dangereuses les plus contaminées entreposées sur le site, notamment l'askarel (huile contenant une grande concentration de BPC).

- Un appel d'offres public a été publié le 22 octobre 2013 visant l'élimination des autres matières contaminées par des BPC qui sont encore présentes sur le site. Ces travaux visent principalement la vidange de transformateur, la disposition de conteneurs d'eaux huileuses, des conteneurs de sols contaminés, des liquides contenus dans les transformateurs situés à l'extérieur, des carcasses de transformateur, ainsi que des barils présents dans le bâtiment. Ces travaux se sont terminés en février 2014. Toutes les matières liquides et les carcasses de transformateurs ont déjà été éliminées dans des lieux autorisés.
- Un appel d'offres public visant la caractérisation des sols en place et l'élaboration de scénarios de réhabilitation a été publié en janvier 2014. Ces travaux devraient débuter dès que les conditions le permettront (fonte des neiges, assèchement du terrain).
- Suivant la réception du rapport de caractérisation, d'autres appels d'offres pourraient être lancés visant l'élaboration du devis pour les travaux de réhabilitation du terrain et leurs réalisations
- Le site est situé dans le parc industriel de la ville de Pointe-Claire et le secteur est alimenté par l'aqueduc municipal.
- Le Ministère fait un suivi rigoureux du dossier et est présent en permanence sur le site durant la réalisation des travaux.

En espérant le tout à votre convenance

Charles Lamontagne, M. Sc.
Directeur par intérim